

DECRET N° 88-400 du 4 Octobre 1988

chargeant le Camarade Justin GNIDEHOU,
Ministre de l'Industrie et de l'Energie de l'intérim du Camarade Girigissou
GADO, Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme pour compter du
4 Octobre 1988.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation
de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin
et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du
Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

D E C R E T E :

Article 1er..- Pour compter du 4 Octobre 1988, le Camarade Justin
GNIDEHOU, Ministre de l'Industrie et de l'Energie est chargé de
l'intérim du Ministre du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme
pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2..- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à Cotonou, le 4 Octobre 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

Ampliatiions : PR 6 SGCEN 4 ANR 4 SA/CC 4 CPC 6 PPC 2 MCAT-MIE 6
AUTRES MINISTERS 14 DPE-DLC-INSAE 6 DCCT-GDE CHANC. - ONEPI 3
BN-DAN 2 FASJEP-UNB 2 PREFETS 6 JORPB 1.-